

## DISPARITION DES COURS D'EAU EN INDRE ET LOIRE

Sur France 2, le journal de 20h00 du 10 juillet 2019 a fait état de la disparition de nombreux ruisseaux et fossés sur les cartes dressées par les préfetures répertoriant les cours d'eau par rapport aux cartes IGN. Pour France 2, tous les cours d'eau rayés des cartes IGN profitent à l'agriculture puisque ces cours d'eau ne bénéficient plus d'aucune protection à l'épandage des pesticides. Plus intéressant encore dans les commentaires, c'est le département d'Indre et Loire qui a été cité avec, dicit le journaliste, 3000 km de cours d'eau disparus de la carte préfectorale ! (cela représente, si mes calculs sont exacts, 3000 hectares supplémentaires épanposables !).

J'admets que les préfets doivent se mettre au diapason de la protection (ministérielle) de l'agriculture, mais la commission qui conseille les préfets du 37 dans la gestion de l'eau comporte la FNE qui elle devrait s'opposer à la disparition généralisée des petits cours d'eau. Il y a longtemps que j'ai évoqué une collusion tacite FNSEA/FNE au sein du Comité de bassin Loire-Bretagne sur la base « silence sur les pesticides, en échange on renonce aux barrages ». Ce serait une preuve supplémentaire de cette collusion.

Sans prétendre que tous les départements traversés par la Loire ont fait aussi fort que le 37 dans la disparition de leurs petits cours d'eau, la pollution chimique de la Loire ne peut que continuer à croître. Malheureusement, cette pollution s'avère pratiquement impossible à dénoncer dans la presse régionale, la Nouvelle République. Ainsi, avec Jacques Romain, nous avons publié un article intitulé « Qualité des eaux et migration ». Nous y dénonçons les articles mensongers publiés en pleines pages de la NR et adresses de violentes critiques (preuves à l'appui sur la base de chiffres officiels) à l'encontre de l'AELB, des services préfectoraux et de la FNE : « *continuer à affirmer que la continuité des cours d'eau améliore la qualité des eaux superficielles et favorise la remontée des migrateurs constitue un véritable déni de réalité. Les dénégations sont à la science ce que les fake news sont aux réseaux sociaux* ». Nous avons envoyé fin avril, l'article à l'Echo du Berry et à la NR. Au final, il a paru le 15 mai dans l'Echo du Berry (article transmis par Jacques dans une RDP), mais n'est pas paru (à ce jour) dans la NR.

Au sujet des cartes sur les cours d'eau, j'avoue humblement ne pas avoir tout saisi de l'article « Théorie du complot » de l'OCE transmis via la RDP de Jacques. L'OCE prêche pour une carte itérative des cours d'eau (très difficile à gérer) et prétend que les cours d'eau ne concernent pas que l'agriculture. Certes, mais France 2 a été sur ce point sans équivoque. Par ailleurs, je n'ai pas compris quels seraient les comploteurs visés par cet article. Je souhaiterais avoir votre éclairage sur le texte.

Dans tous les cas, les fossés apparaissent victime de la protection. Un fossé, par nature, n'a que des relations accidentelles avec les cours d'eau (crues ou pluies excessives faisant déborder le fossé). En temps normal, le fossé comporte de l'eau stagnante avec une fonction essentielle en hiver, participer à l'alimentation des nappes phréatiques. Pour cette fonction, les fossés devraient jouir d'une protection identique à celle des cours d'eau. Pour autant, rappelons-le, ces protections ne servent à rien. Tôt ou tard, les produits chimiques épanchés se retrouveront dans les cours d'eau et les nappes souterraines.

**Jean-Pierre Pestie.**